

Places et services à l'intention des enfants et des jeunes dans les centres d'hébergement pour familles sans abri

INTRODUCTION

Places et services à l'intention des enfants et des jeunes dans les centres d'hébergement pour familles sans abri est une étude commandée en 1999-2000 par la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans le but de donner un aperçu de ce que vivent les enfants et les jeunes des familles sans abri qui logent dans des refuges d'urgence.

Les objectifs de l'étude étaient les suivants :

1. résumer la documentation existante sur les besoins des familles sans abri en matière d'hébergement (places et services);
2. avoir une vue d'ensemble des places et des services dans les centres d'hébergement à l'intention des enfants, des jeunes, de leurs parents ou de leurs tuteurs; et
3. évaluer les places et les services existants pour déterminer s'ils conviennent aux besoins des familles sans abri par une comparaison de ces besoins avec les installations et services actuellement offerts.

L'objet de l'étude n'était pas d'effectuer un inventaire ou un recensement des centres qui aident les familles avec des enfants et des jeunes.

PROGRAMME DE RECHERCHE

Méthodes

La recherche comportait une analyse de la documentation et des données existantes provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de Statistique Canada, des universités ainsi que des résultats d'études antérieures portant sur les maisons d'hébergements pour femmes au Canada. De plus, elle comptait deux enquêtes sur les centres d'hébergement au Canada.

La première enquête a permis de sélectionner les centres d'hébergement qui offraient un logement aux familles sans abri et aux victimes de violence familiale et qui voulaient participer à l'enquête. La deuxième enquête a porté sur les 112 éléments sélectionnés, c'est-à-dire 33 refuges d'urgence, 64 foyers pour victimes de violence familiale et 15 programmes municipaux qui prévoient un logement provisoire aux familles sans abri dans des motels ou des logements semblables.

Les services étaient offerts dans les grandes agglomérations de la plupart des régions au Canada. Par conséquent, les résultats ne sont pas nécessairement représentatifs des régions géographiques ou des types de centres étudiés. De plus, on ne peut supposer que les résultats sont fidèles à la situation existant dans l'ensemble du pays. Puisque l'échantillon est faussé, des conclusions ne peuvent être tirées sur le plan régional ou provincial, et les résultats ne peuvent être utilisés à des fins d'estimations statistiques.

Enfin, plusieurs questions ne s'appliquaient pas aux programmes d'hébergement municipaux, notamment celles au sujet des services sur place.

RÉSULTATS

Même si les résultats ne sont pas nécessairement représentatifs des régions géographiques ou des types de centres, ils mettent tout de même en évidence certains faits intéressants au sujet des enfants et des jeunes qui utilisent les installations et les services.

Profil des enfants et des jeunes des familles sans abri

Les centres pour sans-abri visés par l'enquête répondent aux besoins d'un large éventail d'enfants et de jeunes. Plus de la moitié des enfants ont moins de 5 ans, près de 30 % sont âgés de 5 à 12 ans, et moins de 15 % sont des adolescents.

Les obstacles les plus courants que doivent surmonter ces enfants sont des problèmes de confiance en soi et de bien-être. D'autres difficultés sont reliées au comportement, au rendement scolaire et aux aptitudes sociales.

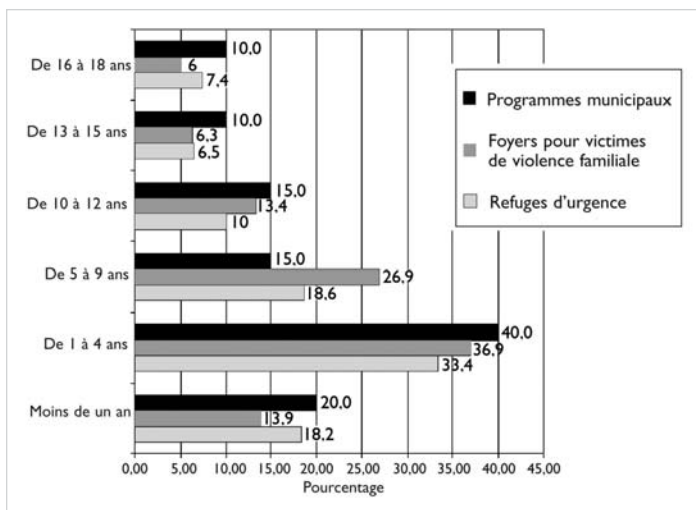


Figure 1 Répartition en pourcentage des enfants et des jeunes dans les centres d'hébergement et les refuges d'urgence selon l'âge et le type d'installation (question 22)

Note : Le nombre de réponses valides pour la question 22 de (a) à (g) était compris dans les fourchettes suivantes : de 10 à 16 sur 33 pour les refuges d'urgence, de 19 à 32 sur 64 pour les foyers pour victimes de violence familiale, et de 1 à 8 sur 15 pour les programmes municipaux.

Sources de revenu des familles sans abri

Généralement, les enfants et les jeunes qui sont hébergés dans ces centres proviennent de familles n'ayant pas de revenu de travail. Environ seulement 10 % des familles qui logent dans les centres ont un revenu de ce genre. Les autres ont recours aux programmes de

soutien du revenu, reçoivent des pensions alimentaires pour enfants ou n'ont pas de revenu. Dans le cas des refuges d'urgence, plus de 70 % des familles sont bénéficiaires d'aide sociale. Ce pourcentage dépasse 50 % dans le cas des familles qui résident dans les foyers pour victimes de violence familiale.

	Refuge d'urgence (%)	Foyer pour victimes de violence familiale (%)
Emploi rémunéré	8,2	10,4
Assurance emploi	6,7	3,8
Aide sociale	71,7	52,7
Pension alimentaire	20,9	5,7
Autre	5,3	8,9
Aucune source de revenu	13,1	36,3

Figure 2 Source de revenu à l'arrivée au centre d'hébergement ou au refuge d'urgence (question 28)

Note : Le nombre de réponses valides pour la question 28 de (a) à (f) était compris dans les fourchettes suivantes : de 11 à 23 sur 33 pour les refuges d'urgence, de 27 à 44 sur 64 pour les foyers pour victimes de violence familiale, et de 2 à 5 sur 15 pour les programmes municipaux.

Places et services dans les centres d'hébergement

Dans tous les types de centres, le problème le plus couramment signalé est le surpeuplement. Près du tiers des participants indiquent que les familles doivent parfois partager les chambres ou les pièces où l'on couche et que les enfants et les jeunes dorment dans la même pièce que les enfants et les jeunes d'autres familles.

Habituellement, les centres sont situés près des écoles, des magasins, des services médicaux et juridiques, des hôpitaux, du transport en commun et des parcs. La plupart sont munis de cuisines et d'installations de plomberie et de chauffage convenables. Ils disposent d'un bon nombre de livres, de jouets et de jeux ainsi que du nécessaire pour les bébés. Bien que 50 % ou plus des centres hébergent des enfants et des jeunes d'âge scolaire, moins de 50 % ont des aires réservées aux travaux scolaires.

En outre, 55 % des refuges d'urgence et 90 % des foyers pour victimes de violence familiale ont des salles de jeu à l'intérieur. Dans le cas des installations récréatives extérieures, les pourcentages sont de 64 % et 88 % respectivement. Près de deux tiers des foyers pour victimes de violence familiale et moins d'un tiers des refuges d'urgence offrent des services de garde d'enfants. De l'assistance psychosociologique est offerte par 33 % des refuges d'urgence, 80 % des foyers pour victimes de violence familiale et 22 % des programmes municipaux.

La disponibilité des services destinés aux parents tels que la formation professionnelle et la recherche d'emploi, ainsi que les services médicaux et juridiques sur place, ont été étudiés. Les refuges d'urgence sont moins nombreux à offrir de ces services comparativement aux foyers pour victimes de violence familiale et aux programmes municipaux. Des services d'aiguillage, en matière d'habitation par exemple, sont généralement disponibles dans tous les centres.

Selon les répondants, la création de liens solides et de partenariats dans la collectivité et avec d'autres organismes est essentielle à l'accès aux services d'habitation et d'assistance psychosociologique par les familles sans abri.

Habituellement, les centres d'hébergement ont du personnel rémunéré, dont au moins un employé qui est en contact continu avec les clients et qui se tient au courant de leurs activités et de leurs besoins. Il est plus commun qu'un employé s'occupe seulement des enfants dans les foyers pour victimes de violence familiale que dans les autres centres.

Environ la moitié des foyers pour victimes de violence familiale et environ un cinquième des refuges d'urgence et des programmes municipaux ont évalué les besoins des enfants et des jeunes admis. Les centres ont effectué des évaluations générales des enfants et des jeunes au moyen de discussions sur leurs besoins et de séances sur la gestion de la colère.

Des critères d'admissibilité et des règlements sont appliqués dans environ la moitié des centres. Le règlement le plus couramment mentionné est le refus d'admettre des jeunes hommes qui ont dépassé un certain âge. On leur demande de rester chez des amis, des membres de la famille ou dans un centre d'hébergement pour hommes.

Après le centre d'hébergement

De plus, l'enquête portait sur le lieu où vont les familles qui quittent un centre d'hébergement. Près de deux tiers des participants ont répondu que, généralement, de 75 à 100 % des familles emménagent dans leur propre appartement ou maison. Dix pour cent ou moins se rendent dans un autre centre d'hébergement, dans une maison de chambres, dans un motel, chez des amis ou dans une autre ville. Un très faible pourcentage demeure sans abri.

Réponse aux besoins des familles sans abri ayant des enfants et des jeunes

D'après les résultats de l'enquête, les principaux besoins des familles sans abri qui quittent un centre sont l'aide financière et un logement abordable. Plus de la moitié des familles sans abri ont besoin de services de soutien particulier afin de créer un ménage stable pour leurs enfants et leurs jeunes. Ces personnes peuvent avoir besoin d'acquiescer des aptitudes à la vie quotidienne et au travail, d'apprendre à s'occuper de leurs enfants et de recevoir une formation. Deux tiers des refuges d'urgence signalent que 25 % ou moins des familles sans abri reviennent durant l'année suivant leur départ.

Afin de répondre à ces besoins, certaines stratégies sont en place telles que l'extension des services, les visites à domicile avec suivi et l'assistance psychosociologique. L'attitude du personnel est également importante : celui-ci ne doit pas porter de jugement et doit promouvoir l'initiative personnelle. Parmi les autres services jugés utiles, mentionnons un soutien respectueux pour la résolution de problèmes pratiques, le soutien hebdomadaire provenant d'un coordonnateur qui aide la famille à retrouver son autonomie et des services d'aiguillage.

Certains centres offrent un suivi aux familles qui n'y vivent plus, ce qui s'effectue notamment par téléphone, des visites à domicile, de l'assistance psychosociologique et de l'aide à établir un budget. Certains conseillers combinent visites à la maison, suivis par téléphone et interventions en faveur de la famille pour une durée de 3 à 6 mois après le départ des familles.

Près de deux tiers des refuges d'urgence et des foyers pour les victimes de violence familiale et environ la moitié des programmes municipaux signalent que les plus grandes entraves à l'accès aux services sont les restrictions budgétaires, le manque de personnel et de ressources, et le nombre limité de places. Près de la moitié des centres indiquent qu'à cause de leurs installations, il leur est difficile d'accueillir les personnes ayant un handicap.

CONCLUSION

Les résultats de l'étude *Places et services à l'intention des enfants et des jeunes dans les centres d'hébergement pour familles sans abri* ne sont pas nécessairement représentatifs des régions géographiques ou des types de centres étudiés. Ils permettent toutefois de faire d'intéressantes observations sur les expériences des enfants et des jeunes sans abri qui sont logés dans les centres d'hébergement et sur les lacunes qui rendent difficile la prestation des services.

Recommandations pour une recherche plus approfondie

En conclusion, il est recommandé de réaliser des études plus approfondies sur les trois sujets suivants :

1. Les centres d'hébergement et leurs services : il serait bon de faire un inventaire complet du nombre, de la taille et de l'emplacement de tous les centres qui aident les enfants et les jeunes des familles sans abri ainsi que des différents services qui y sont offerts.¹ Il est actuellement impossible de déterminer si les services d'hébergement offerts aux enfants et aux jeunes partout au Canada sont satisfaisants.
2. L'état de la santé des enfants et des jeunes qui logent dans les refuges d'urgence pour les familles sans abri.
3. Les effets à long terme sur les enfants et des jeunes sans abri qui habitent dans des centres d'hébergement.

De telles informations supplémentaires donneraient une meilleure vue d'ensemble de la façon dont les collectivités répondent aux besoins des enfants, des jeunes et des familles sans abri. De plus, elles permettraient de cerner les effets de la vie dans les centres d'hébergement sur la santé physique et mentale de cette jeune clientèle.

¹ Note : L'Enquête sur les maisons d'hébergement, réalisée tous les deux ans par Statistique Canada, porte uniquement sur les foyers pour victimes de violence familiale.

Directeur de projet à la SCHL : Gloria Neufeld-Redekop et
Jim Zamprelli

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.